

Publié le 5/02/2025

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 février 2025

Le quatre février deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

MINETTO Jacques à PAVILLON Jean-Paul
VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline

Secrétaires de séance

LIZE Didier, PICARD Corinne

Convocation adressée le 29 janvier 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 5 février 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0402-04 | Programme Local de l'Habitat – Aide à l'accession sociale à la propriété – Attribution d'une subvention

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2024 approuvant les critères d'éligibilité et de modalités du dispositif d'aide à l'accession sociale,

Vu la délibération n°24SE1405-04 du Conseil municipal en date du 14 mai 2024 adoptant la poursuite du dispositif pour financer l'accession sociale à la propriété et abonder en conséquence l'aide d'Angers Loire Métropole d'une subvention au bénéfice des ménages accédants,

Considérant que Madame GUÉRIN Jeanne a déposé le 18 décembre 2024 auprès d'Angers Loire Métropole un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un appartement situé résidence

Terre de Cé, initialement adressé 21 avenue Galliéni et nouvellement adressé 1 B rue des Perrins, aux Ponts-de-Cé, et que ce dossier a été jugé recevable,

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique du 28 janvier 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer à Madame GUÉRIN Jeanne une subvention de 1 500 euros, pour l'acquisition d'un appartement situé résidence Terre de Cé, 1 B, rue des Perrins, aux Ponts-de-Cé,
- Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2025 et suivants,
- Précise que la durée de validité de la présente décision est limitée à deux ans à compter de la date la rendant exécutoire,
- Précise que dans le cadre du non-respect du règlement du dispositif d'aide à l'accession sociale, le demandeur devra reverser à la commune l'intégralité du montant de la subvention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

